Où sont les déchèteries ?

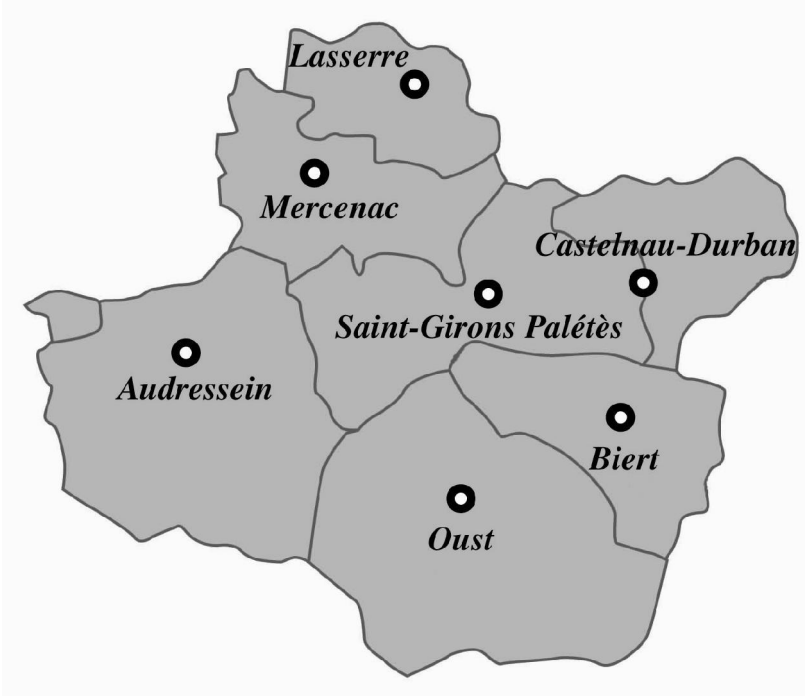

Les horaires

DÉCHÈTERIES RURALES :
lundi au samedi
9H - 12H ; 13H30 - 17H30

- **AUDRESSEIN** tél. 06.10.72.40.59
- **BIERT** tél. 07.77.80.29.88
- **CASTELNAU DURBAN** tél. 06.89.84.59.26
- **LASSERRE** tél. 06.26.83.82.21
- **MERCENAC** tél. 06.26.83.82.22
- **OUST** tél. 06.80.55.62.66

SAINT-GIRONS
Palétès
tél. 05.61.66.29.04

lundi au samedi
8H - 18H00

Déchèterie
Mode d'emploi

Entreprises, Artisans, Administrations* Prestataires de services**

Nouveaux tarifs
à compter du 1er avril 2015

Le saviez-vous ?

LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

/// Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale. Vous devez vous assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

/// Vous devez trier vos déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être.

LES INTERDICTIONS

/// Vous ne devez pas brûler, abandonner ou enfouir vos déchets dans la nature.
/// Il est interdit de rejeter des effluents non-conformes dans le réseau d'assainissement collectif et dans le milieu naturel.

* écoles, collèges, lycées, gendarmeries, hôpital , DDEA
** qui agissent pour le compte de particuliers, communes ou groupement de communes, quel que soit leur mode de rémunération.

Renseignements : 05.61.66.69.66 - www.sictom-couserans.fr

Guide pratique édité par le SICTOM du COUSERANS
ne pas jeter sur la voie publique... à conserver !

Pourquoi y aller ?

Aujourd'hui il est du devoir de tous de mieux trier ses déchets. La déchèterie est un espace d'apport volontaire des déchets clos, aménagé pour le tri et gardienné.

Vous devez y déposer **les déchets qui ne sont pas collectés par le service habituel de collecte des ordures ménagères.**
La déchèterie a **pour but de lutter contre les décharges sauvages** et d'orienter les déchets vers la filière la plus appropriée.

Qu'est-ce que vous pouvez y déposer ?

Les différents matériaux collectés sont orientés vers des filières de valorisation. Ceux qui ne sont pas valorisables sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

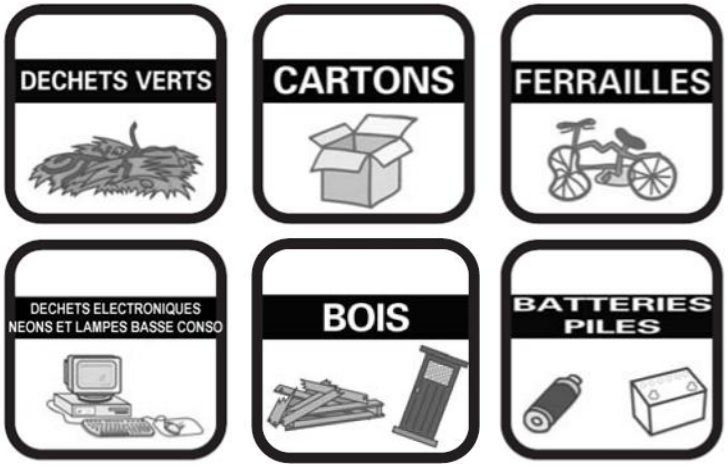

Tous ces déchets sont valorisés

- ... et aussi **le papier, le verre, les emballages vides et secs** dans le point d'apport volontaire consacré au **tri sélectif.**
- vos **cartouches d'encres d'imprimantes** dans le conteneur prévu à cet effet.

Ces déchets seront traités mais ne sont pas encore valorisés :

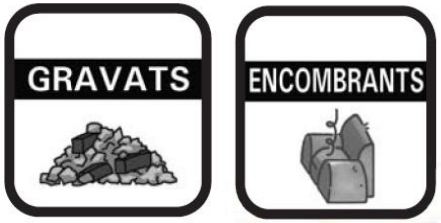

Comment ça marche ?

Pour les entreprises, les artisans, les administrations et les prestataires de service

Les déchèteries du Couserans sont réservées aux déchets « ménagers ».
Néanmoins, les entreprises, artisans, administrations, prestataires de service et personne agissant pour le compte d'un particulier peuvent y déposer leur déchets sous certaines conditions :

1 /// S'ACQUITTER D'UN DROIT D'ACCÈS *sauf dépôt de **cartons vidés, ferraille triée et DEEE***
Badge valable 12 mois : **40 €/an** à retirer au SICTOM, à Palétès, chèque à l'ordre du Trésor Public
Les entreprises n'ayant pas ce badge se verront refuser l'accès

2 /// S'ACQUITTER DES TARIFS EN VIGUEUR en fonction des dépôts :

DÉPÔT GRATUIT SI TRIÉ:

Ferraille, verre, papier, cartons, emballages ménagers, encombrants métalliques, piles.

DÉPÔT PAYANT :

- **Déchets non triés :** 41,80 €/m³ ou 158,50 €/T
- **Gravats inertes triés** (dépôt inerte, bennes) : 18,60 €/m³ ou 12 €/T
- **Gravats non inertes** (ex. plâtre) : 70 €/m³ ou 265,43 €/T
- **Déchets verts / Bois**
  > à Saint-Girons : 13,7 €/m³ ou 51 €/T
  > autres déchèteries : 15,80 €/m³ ou 59 €/T

⚠ Limitation

> Déchets non triés (encombrants / tout venant) : 2 m³ / semaine / entreprise toutes déchèteries.

> Bois & Déchets verts : 2 m³ / semaine / entreprise dans **TOUTES LES DÉCHÈTERIES, *sauf à SAINT-GIRONS PALETES****: pas de limitation.* Les menuiseries bois ne sont acceptées que débarrassées de tout élément en verre.

> Gravats inertes triés : 2 m³ / semaine / entreprise pour les déchèteries de **BIERT, OUST, MERCENAC et SAINT-GIRONS**. ***Pas de limitation pour Audressein, Castelnau, Lasserre.***

⚠ Déchets interdits

Tous les déchets non cités sur la page ci-contre et notamment les déchets toxiques ou dangereux (déchets amiantés, huile de vidange, peintures, vernis, solvants, acides, bases…).

Se renseigner auprès du SICTOM ou des repreneurs locaux sur les filières existantes.